

RECOMMANDATIONS.

Votre dossier «carte améthyste et/ou carte rubis » est obligatoirement constitué en Mairie.

« Un dossier complet est un dossier qui ne revient pas ».

Il vous est donc demandé de fournir tous les documents au complet pour que le dossier soit constitué en une seule fois.

Il est conseillé de pointer les documents apportés avec le service pour éviter toute contestation par la suite ou un report d'enregistrement.

Le service chargé des cartes ne fait pas de photocopies des documents originaux. Les photocopies que vous fournirez doivent être :

- . lisibles et sans ratures.
- . non agrafées.

Les photos doivent être récentes, en noir et blanc ou en couleur.

Important :

Il faut éviter de perdre votre carte car :

. En cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré.

. En cas de vol, joindre la déclaration du commissariat ou de la gendarmerie.

MAIRIE DE LESIGNY
6, rue de Villarceau
77150 – LESIGNY
01 60 34 51 60

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi 8h30 à 12h.
 14h à 18h.
Le samedi 9h à 12h.

MAIRIE de LESIGNY

INFORMATION

DEMANDE DE
CARTE AMETHYSTE
CARTE RUBIS

Service des Affaires Générales

6, rue de Villarceau
77150 – LESIGNY
01 60 34 51 60

Personne à contacter : Renée Dercy

CE QU'IL FAUT SAVOIR.

La carte améthyste permet de voyager à demi-tarif sur les réseaux SNCF-RATP banlieue.

La carte rubis permet de voyager gratuitement sur le réseau APTR région Ile de France.

Ces deux cartes, prises à l'unité ou ensemble, concernent les **personnes, hommes ou femmes, âgées de 65 ans et plus** et qui remplissent, au minimum, une des quatre conditions suivantes :

- . Personne non assujettie à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- . Ancien combattant.
- . Personne adulte reconnue handicapée par la COTOREP et non assujettie à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- . Veuve de guerre titulaire d'une pension en application de l'article L43 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et de Victimes de Guerre.

Le délai de délivrance de la carte améthyste est d'environ un mois, de la carte rubis environ deux mois. Lors du renouvellement de votre carte, il faut en tenir compte.

Les services de la Mairie effectuent régulièrement des prestations pour des organismes départementaux, régionaux voire nationaux tels que la Préfecture, les Offices d'HLM, la caisse d'Allocations Familiales, la DDASS, etc....

Dans le cadre de ces prestations, les services de la Mairie n'ont pas la maîtrise des différents imprimés, des documents à fournir, des modifications apportées sans prévenir ou des délais d'intervention et de réponse. C'est pour ces raisons qu'ils ne peuvent être tenus pour responsables de tout changement provenant de ces organismes.

LES DOCUMENTS A FOURNIR.

Pour la carte améthyste :

- . La photocopie intégrale du livret de famille, si l'avis d'imposition n'est pas établi au nom du demandeur.
- . Pour la première demande, une déclaration sur l'honneur certifiant que votre résidence principale est en Seine et Marne (date d'arrivée), si l'avis de non imposition est établi hors du département.

Pour la carte rubis :

- . La photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Pour chacune des deux cartes :

- . Une photo d'identité, réglementaire, en noir et blanc ou en couleur.
- . La photocopie du dernier avis d'imposition, précisant que vous êtes non imposable.
- . La photocopie de la carte de combattant.
- . La photocopie du brevet d'inscription de Veuve de Guerre.
- . Pour les handicapés : photocopie du dernier avis d'imposition + photocopie de la carte d'invalidité (à 80% pour la carte améthyste) délivrée par la COTOREP ou la dernière notification.

La carte améthyste est gratuite. La carte rubis coûte :15,24 Euros. Le règlement se fait par chèque au nom de la Paierie Départementale à Melun directement entre le service concerné et l'administré.

Les documents fournis sont strictement confidentiels et ne sont transmis ou conservés que par les organismes ou les services dûment concernés.